

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat Mixte Sequana : Syndicat Mixte Sequana (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007283300011

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Châtillon sur Seine

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	40
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	41
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	45
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	46
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	47

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	51
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	52
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	53
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	54
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	55
B9 - Etat du personnel	56
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	60
B11.2 - Liste des établissements publics créés	61
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	62
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	63
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	64
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	65

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	22510

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	98,26
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	96,85
3	Dépenses d'équipement brut / population	22,91
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,1541
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	1,0145
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,2366
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,0000
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-0,0100

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)****RESULTAT DE L'EXERCICE N-1**

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	729 662,61	910 187,52	51 383,28	A1	231 908,19
Investissement	56 901,11	150 282,35	(3) 80 171,22	A2	173 552,46
Fonctionnement	672 761,50	759 905,17	(4) -28 787,94	A3	58 355,73

RESTES A REALISER N-1

	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 32 454,00	III + IV 0,00	B1	-32 454,00
Investissement	I 32 454,00	III 0,00	B2	-32 454,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)

TOTAL	A1 + B1	199 454,19
Investissement	A2 + B2	141 098,46
Fonctionnement	A3 + B3	58 355,73

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 32 454,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	32 454,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	515 928,00	549 531,73
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	32 454,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 173 552,46
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		548 382,00	723 084,19
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 238 656,73	2 180 301,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 58 355,73
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 238 656,73	2 238 656,73
TOTAL DU BUDGET (4)		2 787 038,73	2 961 740,92

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AE VOTEES**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	677 914,00	32 454,00	515 928,00	515 928,00	548 382,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		677 914,00	32 454,00	515 928,00	515 928,00	548 382,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		677 914,00	32 454,00	515 928,00	515 928,00	548 382,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		677 914,00	32 454,00	515 928,00	515 928,00	548 382,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						548 382,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	601 736,00	0,00	512 436,00	512 436,00	512 436,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		601 736,00	0,00	512 436,00	512 436,00	512 436,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	10 417,00	10 417,00	10 417,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	10 417,00	10 417,00	10 417,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		601 736,00	0,00	522 853,00	522 853,00	522 853,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	28 124,06		26 678,73	26 678,73	26 678,73
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		28 124,06		26 678,73	26 678,73	26 678,73

TOTAL	629 860,06	0,00	549 531,73	549 531,73	549 531,73
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					173 552,46
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					723 084,19

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	26 678,73
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et



réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 554 776,00	0,00	1 846 923,00	1 846 923,00	1 846 923,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	303 430,00	0,00	341 050,00	341 050,00	341 050,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	23 005,00	0,00	24 005,00	24 005,00	24 005,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 881 211,00	0,00	2 211 978,00	2 211 978,00	2 211 978,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 881 211,00	0,00	2 211 978,00	2 211 978,00	2 211 978,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	28 124,06	0,00	26 678,73	26 678,73	26 678,73
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		28 124,06	0,00	26 678,73	26 678,73	26 678,73
TOTAL		1 909 335,06	0,00	2 238 656,73	2 238 656,73	2 238 656,73
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 238 656,73

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 938 093,00	0,00	2 180 271,00	2 180 271,00	2 180 271,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	30,00	0,00	30,00	30,00	30,00
Total des recettes de gestion courante		1 938 123,00	0,00	2 180 301,00	2 180 301,00	2 180 301,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 938 123,00	0,00	2 180 301,00	2 180 301,00	2 180 301,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 938 123,00	0,00	2 180 301,00	2 180 301,00	2 180 301,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	58 355,73
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 238 656,73
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	26 678,73
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 417,00	0,00	10 417,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	512 436,00	0,00	512 436,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		26 678,73	26 678,73
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		522 853,00	26 678,73	549 531,73

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 173 552,46

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 723 084,19

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	2 180 271,00		2 180 271,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	30,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 180 301,00	0,00	2 180 301,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 58 355,73

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 238 656,73

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		677 914,00	32 454,00	0,00	515 928,00	515 928,00	0,00	515 928,00	548 382,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	677 914,00	32 454,00	0,00	515 928,00	515 928,00	0,00	515 928,00	548 382,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		677 914,00	32 454,00	0,00	515 928,00	515 928,00	0,00	515 928,00	548 382,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		677 914,00	32 454,00	0,00	515 928,00	515 928,00	0,00	515 928,00	548 382,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

548 382,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 021-200072833-20240403-13_2024-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		629 860,06	0,00	549 531,73	549 531,73	549 531,73
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	601 736,00	0,00	512 436,00	512 436,00	512 436,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		601 736,00	0,00	512 436,00	512 436,00	512 436,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	10 417,00	10 417,00	10 417,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	10 417,00	10 417,00	10 417,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		601 736,00	0,00	522 853,00	522 853,00	522 853,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	28 124,06		26 678,73	26 678,73	26 678,73
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		28 124,06		26 678,73	26 678,73	26 678,73

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) | 173 552,46

Affectation au compte 1068 (8) | 0,00

Total des recettes d'investissement cumulées | 723 084,19

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 021-200072833-20240403-13_2024-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		677 914,00	32 454,00	0,00	515 928,00	515 928,00	0,00	515 928,00	548 382,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	677 914,00	32 454,00	0,00	515 928,00	515 928,00	0,00	515 928,00	548 382,00
2111	Terrains nus	659 014,00	32 454,00		508 428,00	508 428,00	0,00	508 428,00	540 882,00
2138	Autres constructions	11 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
21838	Autre matériel informatique	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		677 914,00	32 454,00	0,00	515 928,00	515 928,00	0,00	515 928,00	548 382,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		677 914,00	32 454,00	0,00	515 928,00	515 928,00	0,00	515 928,00	548 382,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		629 860,06	0,00	549 531,73	549 531,73	549 531,73
			I		II	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	601 736,00	0,00	512 436,00	512 436,00	512 436,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	75 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	19 020,00	0,00	5 167,00	5 167,00	5 167,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	507 211,00	0,00	507 269,00	507 269,00	507 269,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		601 736,00	0,00	512 436,00	512 436,00	512 436,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	10 417,00	10 417,00	10 417,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	10 417,00	10 417,00	10 417,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	10 417,00	10 417,00	10 417,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		601 736,00	0,00	522 853,00	522 853,00	522 853,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	28 124,06		26 678,73	26 678,73	26 678,73
28031	Frais d'études	14 664,00		14 664,37	14 664,37	14 664,37
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 384,04		1 600,00	1 600,00	1 600,00
281828	Autres matériels de transport	6 458,60		6 757,34	6 757,34	6 757,34
281838	Autre matériel informatique	3 022,40		2 057,02	2 057,02	2 057,02
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 595,02		1 600,00	1 600,00	1 600,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		28 124,06		26 678,73	26 678,73	26 678,73

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 021-200072833-20240403-13_2024-BF

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 909 335,06	0,00	0,00	2 238 656,73	2 238 656,73	0,00	2 238 656,73	2 238 656,73
011	Charges à caractère général (3)	1 554 776,00	0,00	0,00	1 846 923,00	1 846 923,00	0,00	1 846 923,00	1 846 923,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	303 430,00	0,00		341 050,00	341 050,00		341 050,00	341 050,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	23 005,00	0,00	0,00	24 005,00	24 005,00	0,00	24 005,00	24 005,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 881 211,00	0,00	0,00	2 211 978,00	2 211 978,00	0,00	2 211 978,00	2 211 978,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
22	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 881 211,00	0,00	0,00	2 211 978,00	2 211 978,00	0,00	2 211 978,00	2 211 978,00
23	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
42	Opérations ordre transf. entre sections (4)	28 124,06			26 678,73	26 678,73		26 678,73	26 678,73
43	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		28 124,06			26 678,73	26 678,73		26 678,73	26 678,73

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)**0,00****Total des dépenses de fonctionnement cumulées****2 238 656,73**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Syndicat Mixte Sequana - Principal - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 021-200072833-20240403-13_2024-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 938 123,00	0,00	2 180 301,00	2 180 301,00	2 180 301,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	1 938 093,00	0,00	2 180 271,00	2 180 271,00	2 180 271,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	30,00	0,00	30,00	30,00	30,00
Total des recettes de gestion des services		1 938 123,00	0,00	2 180 301,00	2 180 301,00	2 180 301,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 938 123,00	0,00	2 180 301,00	2 180 301,00	2 180 301,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

58 355,73

Total des recettes de fonctionnement cumulées

2 238 656,73

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 909 335,06	0,00	0,00	2 238 656,73	2 238 656,73	0,00	2 238 656,73	2 238 656,73
011	Charges à caractère général (4)	1 554 776,00	0,00	0,00	1 846 923,00	1 846 923,00	0,00	1 846 923,00	1 846 923,00
60611	Eau et assainissement	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
60612	Energie - Electricité	2 100,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60613	Chauffage urbain	5 500,00	0,00		8 200,00	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00
60622	Carburants	6 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 096,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6132	Locations immobilières	15,00	0,00		15,00	15,00	0,00	15,00	15,00
61358	Autres	3 750,00	0,00		3 800,00	3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00
61521	Entretien terrains	1 302 821,00	0,00		1 628 724,00	1 628 724,00	0,00	1 628 724,00	1 628 724,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6156	Maintenance	4 000,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6161	Multirisques	7 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
617	Etudes et recherches	161 294,00	0,00		89 084,00	89 084,00	0,00	89 084,00	89 084,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	10 900,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6234	Réceptions	1 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6238	Divers	700,00	0,00		15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 700,00	0,00		3 800,00	3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00
62878	Remb. frais à des tiers	8 100,00	0,00		6 900,00	6 900,00	0,00	6 900,00	6 900,00
6288	Autres services extérieurs	6 000,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
63512	Taxes foncières	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
63513	Autres impôts locaux	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	303 430,00	0,00		341 050,00	341 050,00		341 050,00	341 050,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	210,00	0,00		250,00	250,00		250,00	250,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 800,00	0,00		5 300,00	5 300,00		5 300,00	5 300,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	620,00	0,00		700,00	700,00		700,00	700,00
64111	Rémunération principale titulaires	23 500,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	330,00	0,00		50,00	50,00		50,00	50,00
64113	NBI	620,00	0,00		650,00	650,00		650,00	650,00
64118	Autres indemnités	6 700,00	0,00		8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
64131	Rémunérations	178 000,00	0,00		195 000,00	195 000,00		195 000,00	195 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		1 300,00	1 300,00		1 300,00	1 300,00
64138	Primes et autres indemnités	4 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
6415	Congés payés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	57 500,00	0,00		62 500,00	62 500,00		62 500,00	62 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	15 200,00	0,00		16 500,00	16 500,00		16 500,00	16 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 300,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 750,00	0,00		5 300,00	5 300,00		5 300,00	5 300,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	100,00	0,00		150,00	150,00		150,00	150,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	0,00		850,00	850,00		850,00	850,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	23 005,00	0,00	0,00	24 005,00	24 005,00	0,00	24 005,00	24 005,00
65311	Indemnités de fonction	22 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
65313	Cotisations de retraite	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65888	Autres	5,00	0,00		5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 881 211,00	0,00	0,00	2 211 978,00	2 211 978,00	0,00	2 211 978,00	2 211 978,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 881 211,00	0,00	0,00	2 211 978,00	2 211 978,00	0,00	2 211 978,00	2 211 978,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	28 124,06			26 678,73	26 678,73		26 678,73	26 678,73
6811	Dot. amort. immos incorporelles	28 124,06			26 678,73	26 678,73		26 678,73	26 678,73
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		28 124,06			26 678,73	26 678,73		26 678,73	26 678,73

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 938 123,00	0,00	2 180 301,00	2 180 301,00	2 180 301,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 938 093,00	0,00	2 180 271,00	2 180 271,00	2 180 271,00
74718	Autres participations Etat	15 026,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	188 524,00	0,00	33 872,00	33 872,00	33 872,00
7473	Participation départements	127 723,00	0,00	77 795,00	77 795,00	77 795,00
74748	Participation autres communes	70 878,00	0,00	70 891,00	70 891,00	70 891,00
74758	Participation autres groupements	253 419,00	0,00	253 405,00	253 405,00	253 405,00
74772	Participation FEDER	72 341,00	0,00	87 710,00	87 710,00	87 710,00
747888	Autres	1 210 182,00	0,00	1 656 598,00	1 656 598,00	1 656 598,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	30,00	0,00	30,00	30,00	30,00
752	Revenus des immeubles	30,00	0,00	30,00	30,00	30,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 938 123,00	0,00	2 180 301,00	2 180 301,00	2 180 301,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 938 123,00	0,00	2 180 301,00	2 180 301,00	2 180 301,00
42	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
43	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00


Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
 Reçu en préfecture le 08/04/2024
 Publié le
 ID : 021-200072833-20240403-13_2024-BF



- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Syndicat Mixte Sequana - Principal - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024



Publié le

ID : 021-200072833-20240403-13_2024-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dité des remboursements (6)			d'amortissement (7)	remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					0,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

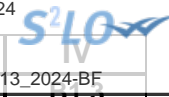
(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500,00 €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	12/10/2022
L	Frais d'insertion	5	12/10/2022
L	Logiciels	2	12/10/2022
L	Matériel informatique	3	12/10/2022
L	Matériels de transport	5	12/10/2022
L	Matériels et outillages techniques	5	12/10/2022
L	Mobilier	10	12/10/2022



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 180 301,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			0,00
		FONCTIONNEMENT (total)			0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	1,00	3,00	0,00	1,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur de l'EPAGE Sequana	A	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	1,00	8,00	1,00	5,00	6,00
ADJOINT TECHNIQUE PR. 2EME CL. (Av. Janv. 2017)	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chargé de mission ZH/ER	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Chargé de mission milieux aquatiques	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Chargé de mission rivière et eau	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Conseiller technique gestion cours d'eau	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien de rivière	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Syndicat Mixte Sequana - Principal - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
 Reçu en préfecture le 08/04/2024
 Publié le 08/04/2024
 ID : 021-200072833-20240403-13_2024-BF

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS PHYSIQUES EN ETPT (4)	AGENTS TITULAIRES	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		9,00	2,00	11,00	1,00	6,00	7,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE PR. 2EME CL. (Av. Janv. 2017)	C	TECH	370	0,00	A	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	690	0,00	A	CDI
Chargé de mission ZH/ER	A	TECH	634	0,00	A	CDD
Chargé de mission milieux aquatiques	A	TECH	635	0,00	332-8-2°	
Chargé de mission rivière et eau	A	TECH	770	0,00	A	CDD
Conseiller technique gestion cours d'eau	B	TECH	506	0,00	A	CDI
Directeur de l'EPAGE Sequana	A	ADM		0,00	332-8-2°	
Directeur de l'EPAGE Sequana	A	ADM		0,00	332-8-2°	
Technicien de rivière	B	TECH	0	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1 ° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2 ° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 021-200072833-20240403-13_2024-BF



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >				non
CE	< Néant >				non
Régie personnalisée	< Néant >				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	173 552,46	173 552,46
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-32 454,00	-32 454,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	37 095,73	37 095,73
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	37 095,73	37 095,73

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		37 095,73	III 37 095,73
Ressources propres externes de l'année (a)		10 417,00	10 417,00
10222	FCTVA	10 417,00	10 417,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		26 678,73	26 678,73
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	14 664,37	14 664,37
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 600,00	1 600,00
281828	Autres matériels de transport	6 757,34	6 757,34
281838	Autre matériel informatique	2 057,02	2 057,02
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 600,00	1 600,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 218

Nombre de membres présents : 69

Nombre de suffrages exprimés : 70

VOTES :

Pour : 70

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2024

Présenté par le Président (1),

A Châtillon-sur-Seine, le 03/04/2024

Délibéré par l'assemblée Les membres le Comité Syndical réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire

A Châtillon-sur-Seine, le 03/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres le Comité Syndical réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 08/04/2024, et de la publication le 08/04/2024

A Châtillon-sur-Seine, le 03/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



69 présents

EPAGE SEQUANA
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024 - LISTE DE PRÉS


Envoyé en préfecture le 08/04/2024



Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le





ID : 021-200072833-20240403-13_2024-BF





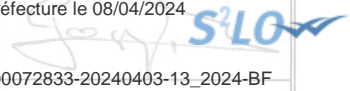
STRUCTURES	COMMUNES	DELEGUES	EMARGEMENTS
COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBERIVE VINGEANNES MONTSAUGEONNAIS	Auberive	Titulaire : Mr Charles CULBERT	
		Suppléant : Mme Marielle BERNARD	
	Colmier-le-Bas	Titulaire : Mr Michel RENARD	
		Suppléant : Mme Elodie POL	
	Colmier-le-Haut	Titulaire : Mr Eric TRIBOULET	
		Suppléant : Mr Christian STEULET	
	Poinsenot	Titulaire : Mr Dominique CAETANO	
		Suppléant : Mme Isabelle LANGLOIS	
Poinson-les-Grancey	Titulaire : Mr Jacques BOIGET		
	Suppléant : Mr Nicolas DECHANET		
Vals-des-Tilles	Titulaire : Mme Anne-Cécile DURY		
	Suppléant : Mr David PRIEUR		
Villars-Santenoge	Titulaire : Mr Jean-Pierre GOUSTIAUX		
	Suppléant : Mr Lionel GUENIN		
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Arthonnay	Titulaire : Mr Jean-Luc VERITA	
		Suppléant : Mr Jacky LEJAY	
	Cruzy-le-Châtel	Titulaire : Mr Jean-Pierre BRIGAND	
		Suppléant : Mr Yann COSTE	
	Gigny	Titulaire : Mr Georges REMY	
		Suppléant : Mr Michel TOBIET	



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Jully	Titulaire : Mr François FLEURY	
		Suppléant : Mr Philippe OSAER	
	Sennevoy-le-Bas	Titulaire :	
		Suppléant :	
	Sennevoy-le-Haut	Titulaire : Mr Ferdinand DESGROISILLES	
		Suppléant : Mr Jean-Louis MARONNAT	
	Villon	Titulaire : Mr Anthony BELLEGANTE	
		Suppléant : Mr Clément COMET	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTBARDOIS	Etais	Titulaire : Mr Francis LABREUCHE	
		Suppléant : Mme Ghislaine BOUTTEFROY	
	Fontaines-les-Sèches	Titulaire : Mme Marguerite BARONI	
		Suppléant : Mr Rémi TOSTAIN	
	Lucenay-le-Duc	Titulaire : Mr Luc LAURE	
		Suppléant : Mme Isabelle COLOMBAIN	
	Montbard	Titulaire : Mr Martial VINCENT	
		Suppléant : Mr Marc GALZENATI	
	Nesle-et-Massout	Titulaire : Mme Catherine CISSE	
		Suppléant : Mme Dominique ROBIN	
	Planay	Titulaire : Mr Michel BOUISSON	
		Suppléant : Mme Dominique BOUISSON	
	Touillon	Titulaire : Mr Gilles GUYARD	
		Suppléant : Mr Olivier SAULGEOT	



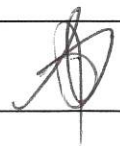
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTBARDOIS	Verdonnet	Titulaire : Mr Dominique CERNESSE		
		Suppléant : Mme Solange DAVID		
COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS, SEINE ET SUZON	Bligny-le-Sec	Titulaire : Mr Dominique GARROT		
		Suppléant : Mr Jean-Charles BAUDION		
	Chanceaux	Titulaire : Mr Vincent PIERROT		
		Suppléant : Mr Emmanuel BOVE		
	Poiseul-la-Grange	Titulaire : Mr Olivier CHAUVOT		
		Suppléant : Mr Pascal THEIS		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE	Corpoyer-la-Chapelle	Titulaire : Mme Karima SAIDI		
		Suppléant : Mr Michel PIVARD		
	Darcey	Titulaire : Mr Eric DUMONT		
		Suppléant :		
	Frôlois	Titulaire : Mr Denis FABRE		
		Suppléant : Mr Georges PAPIN		
	La Villeneuve-les- Convers	Titulaire : Mr Julien BOUZENARD		
		Suppléant : Mr Jean-Raphaël CENDRIER		
	Source Seine	Titulaire : Mr Sylvain LACOMBE		
		Suppléant : Mr Jean-Jacques RUSSO		
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS	Aignay-le-Duc	Titulaire : Mme Séverine CHUPIN- BERTRAND	
			Suppléant : Mr Alexandre MISSET	
Aisey-sur-Seine		Titulaire : Mr Gérard EME		
		Suppléant : Mr Jacky RAILLARD		

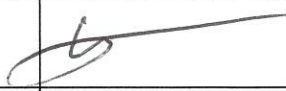

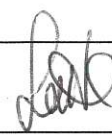
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS	Ampilly-le-Sec	Titulaire : Mr Jean-Marc PERTUIS	
		Suppléant : Mr Frédéric DESTRUMEL	
	Ampilly-les-Bordes	Titulaire : Mr Luc BABOILLARD	
		Suppléant : Mme Chantal MANZONI	
	Autricourt	Titulaire : Mme Marjorie DUCLOZ	
		Suppléant :	
	Baigneux-les-Juifs	Titulaire : Mr Didier ROBIN	
		Suppléant : Mr Gilles CHARPENTIER	
	Balot	Titulaire : Mr Cédric GHEERAERT	
		Suppléant : Mr Martial GUILLEMAN	
	Beaulieu	Titulaire : Mme Laurence TOULOUSE	
		Suppléant : Mr Serge REBOURS	
Beaunotte	Titulaire : Mr Ludovic TILQUIN		
	Suppléant : Mr Michaël CAPLET		
Belan-sur-Ource	Titulaire : Mr Thierry NAUDINOT		
	Suppléant : Mr Michel DEBIERE		
Bellenod-sur-Seine	Titulaire : Mme Valérie BOUCHARD		
	Suppléant : Mr Jérôme MESTANIER		
Beneuvre	Titulaire : Mr Alain GALLIMARD		
	Suppléant : Mr Christian DRUETTE		
Billy-les-Chanceaux	Titulaire : Mr Jean-Pierre CLERC		
	Suppléant : Mr Fabrice COTHENET		

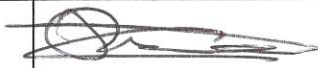
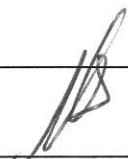
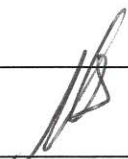


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS	Bissey-la-Côte	Titulaire : Mr Serge PARVAUD	
		Suppléant : Mr Pierre COUTTET	
	Bissey-la-Pierre	Titulaire : Mr Emmanuel DE WAELE	
		Suppléant : Mme Sandrine LALLEMANT	
	Boux	Titulaire : Mr Filippo MONTAGNA	
		Suppléant : Mr Sylvie GIROD	
	Brémur-et-Vaurois	Titulaire : Mr Gérard MALNOURY	
		Suppléant : Mme Corinne MALNOURY	
	Brion-sur-Ource	Titulaire : Mr Georges MORIN	
		Suppléant : Mr Aurore CHAPTINEL	
	Buncey	Titulaire : Mr Jean-Marc CHAPUT	
		Suppléant : Mr Christian BORNOT	
Bure-les-Tempeliers	Titulaire : Mr Alain SALLOIGNON		
	Suppléant : Mr Jean-Louis VALET		
Busseaut	Titulaire : Mr Didier BREDIN		
	Suppléant : Mr Rémi BREDIN		
Cérilly	Titulaire : Mr Christophe PINEL		
	Suppléant : Mr Yves SIRDEY		
Chamesson	Titulaire : Mr Michel BERTHELEMOT		
	Suppléant : Mr François RIOTTE		
Channay	Titulaire : Mr Hubert COLLIN		
	Suppléant : Mr Daniel SIREDEY		

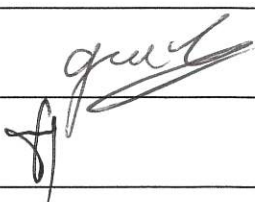
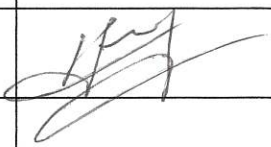
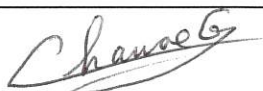




COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS	Charrey-sur-Seine	Titulaire : Mr Fernando GONZALEZ	
		<i>Suppléant : Mme Anita SANCHEZ</i>	
	Châtillon-sur-Seine	Titulaire : Mr Hubert BRIGAND	
		<i>Suppléant : Mr Roland LEMAIRE</i>	
	Chaugey	Titulaire : Mr Thibaud DUPAS	
		<i>Suppléant : Mr Robert VEER</i>	
	Chaume-les-Baigneux	Titulaire : Mr Jean-Michel CHERITAT	
		<i>Suppléant : Mme Aurélie BLONDON</i>	
	Chaumont-le-Bois	Titulaire : Mme Anne BOUHELIER	
		<i>Suppléant : Mr Nicolas GIROUX</i>	
	Chemin d'Aisey	Titulaire : Mme Florence MOLE	
		<i>Suppléant : Mme Dorothée PEDNEAULT</i>	
	Coulmier-le-Sec	Titulaire : Mme Lydie MARTIN	
		<i>Suppléant : Mr Gilles MARIE</i>	
	Courban	Titulaire : Mr Maxime VERSLYPE	
		<i>Suppléant : Mme Christiane HARNET</i>	
Duesme	Titulaire : Mr Bernard MONGENET		
	<i>Suppléant : Mr Bernard EHRET</i>		
Echalot	Titulaire : Mr Alain GAUTHIER		
	<i>Suppléant : Mr Jérôme TUPIN</i>		
Essarois	Titulaire : Mr André LIPPIELLO		
	<i>Suppléant : Mr Florence STOLL</i>		




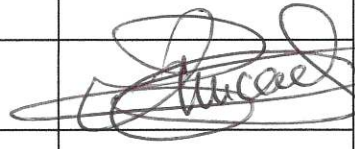

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS	Etalante	Titulaire : Mr Eric DUDOUE	
		Suppléant : Mr Bernard HERARD	
	Etormay	Titulaire : Mr François MOYOT	
		Suppléant : Mr Jean-Claude PHILISOT	
	Etrochey	Titulaire : Mme Joëlle PAYOT	
		Suppléant : Mr Claude PAQUOT	
	Fontaines-en-Duesmois	Titulaire : Mr Christian DEMOINGEOT	Excuse
		Suppléant : Mr Bertrand GODOT	
	Gevrolles	Titulaire : Mme Nolwenn CLAUDON	
		Suppléant : Mr Robert DROUARD	
	Gomméville	Titulaire : Mr Jean-Paul ROMMEL	
		Suppléant : Mr Bernard CORNET	
	Grancey-sur-Ource	Titulaire : Mr Michel CHAUVE	
		Suppléant : Mr Arnaud COULIER	
	Griselles	Titulaire : Mme Laurence TERRILLON	
		Suppléant : Mme Anna PREVOT	
Jours-les-Baigneux	Titulaire : Mr Thierry AUBRY		
	Suppléant : Mme Rachel FERNAGU		
Laignes	Titulaire : Mr Jean-Michel ANTONI		
	Suppléant : Mr Jean-Claude THOMAS		
Larrey	Titulaire : Mr Bernard SOUPAULT	Excuse	
	Suppléant : Mme Béatrice BARD		

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS	Leuglay	Titulaire : Mr Lionel DUPRE	
		Suppléant : Mr Michel PITOIS	
	Louesme	Titulaire : Mr Alain DOSSO	
		Suppléant : Mr Romaric FOULON	
	Magny-Lambert	Titulaire : Mme Raphaëlle VAUTRIN	
		Suppléant : Mr Nicolas MALNOURY	
	Maisey-le-Duc	Titulaire : Mr Eric TILQUIN	
		Suppléant : Mr Alain BREDEL	
	Marcenay	Titulaire : Mr Philippe SAUNOIS	
		Suppléant :	
	Massingy	Titulaire : Mme Hélène ONGARO	
		Suppléant : Mme Brigitte DEWAELE	
	Mauvilly	Titulaire : Mr Henri CHEVALLIER	
		Suppléant : Mr Alexandre RAILLARD	
	Menesble	Titulaire : Mme Dominique PORCHERET	
		Suppléant : Mr François WILLERMOZ	
Meulson	Titulaire : Mr Michel GELOT		
	Suppléant : Mr Patrice DEVELET		
Minot	Titulaire : Mr Franck PAQUET		
	Suppléant : Mr Sébastien PETIT		
Moitron	Titulaire : Mme Maud LACHOUETTE		
	Suppléant : Mr Michaël NOURY		

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS	Molesme	Titulaire : Mr Jacques LAZZAROTTI	
		Suppléant : Mr Jean-Claude BLOUET	
	Montigny-sur-Aube	Titulaire : Mr Philippe CHARDON	
		Suppléant : Mr Philippe DEREPA	
	Montliot-et-Courcelles	Titulaire : Mr Hubert FLEUROT	
		Suppléant : Mr Jean-François BOUCHARD	
	Montmoyen	Titulaire : Mr Eric RAMOUSSE	
		Suppléant : Mr Alexandre SOMMET	
	Mosson	Titulaire : Mr Grégory HANUSZEK	
		Suppléant : Mr Robert JONDON	
	Nicey	Titulaire : Mr Bernard BRIGAND	
		Suppléant : Mr Franck MEREY	
	Nod-sur-Seine	Titulaire : Mr Dominique BAYEN	
		Suppléant : Mr Patrick GERARD	
	Noiron-sur-Seine	Titulaire : Mr Florent CHODAT	
		Suppléant : Mr Georges RABOTEAU	
Obtrée	Titulaire : Mr Philippe LEFEBVRE		
	Suppléant : Mr Jean-Pierre VERDIN		
Oigny	Titulaire : Mr Olivier GALLIEN		
	Suppléant : Mr Sylvain KOROBEYSKI		
Origny	Titulaire : Mr Patrice BAUDRY		
	Suppléant : Mr Alain BARTKOWIEZ		

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS	Orret	Titulaire : Mr Guillaume BEUGNOT	
		Suppléant : Mr Michel GRAS	
	Poinçon-les-Larrey	Titulaire : Mr Christophe GERARD	
		Suppléant : Mr Pascal ANDRE	
	Poiseul-la-Ville-et-Laperrière	Titulaire : Mr François POUHIN	
		Suppléant : Mr Thierry GRANDCHAMP	
	Pothières	Titulaire : Mr Jean-Pierre SCHAEFFER	
		Suppléant : Mr Sébastien PETITJEAN	
	Prusly-sur-Ource	Titulaire : Mr Alain VERPY	
		Suppléant : Mr Victor MATRAT	
	Puits	Titulaire : Mr Gérard CHAUVÉ	
		Suppléant : Mr Florent ROMANEL	
	Quemigny-sur-Seine	Titulaire : Mr Pierre LECOEUR	
		Suppléant : Mr Philippe LECOEUR	
	Recey-sur-Ource	Titulaire : Mr Laurent SCHEMBRI	
		Suppléant : Mr Sigismond RENARDET	
Riel-les-Eaux	Titulaire : Mr Marc STIVALET		
	Suppléant : Mr Dimitri HARBELOT		
Rocheft-sur-Brevon	Titulaire : Mr René LEGENDRE		
	Suppléant : Mr Christian CHALIER		
Saint-Broing-les-Moines	Titulaire : Mr Jean-Pierre VALENTIN		
	Suppléant : Mr Freddy CHEVALLIER		



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS	Saint-Germain-le-Rocheux	Titulaire : Mme Catherine RÖTHLISBERGER	
		<i>Suppléant : Mr Michel VUILLERMET</i>	
	Saint-Marc-sur-Seine	Titulaire : Mr Vincent CHAUVOT	
		<i>Suppléant : Mr Paul BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE</i>	
	Sainte-Colombe-sur-Seine	Titulaire : Mr Jean-Michel GUIRADO	
		<i>Suppléant : Mr Luc MORET</i>	
	Savoisy	Titulaire : Mr Jean-Yves RAILLARD	
		<i>Suppléant : Mr Philippe RAUSCENT</i>	
	Semond	Titulaire : Mme Florence BOUCHARD	
		<i>Suppléant : Mme Alexia STOLL</i>	
	Terrefondrée	Titulaire : Mr Baptiste BONGARD	
		<i>Suppléant : Mme Liliane PASTORET</i>	
	Thoires	Titulaire : Mr Jean-Louis TROISGROS	
		<i>Suppléant : Mr Julien JEANNET</i>	
	Vannaire	Titulaire : Mr Stéphane ROUSSEL	
		<i>Suppléant : Mr Jérôme TONNELIER</i>	
Vanvey	Titulaire : Mr Philippe VINCENT		
	<i>Suppléant : Mr Hervé VIEULES</i>		
Vertault	Titulaire : Mme Christelle COLADANT		
	<i>Suppléant : Mr Jérôme KUHN</i>		
Villaines-en-Duesmois	Titulaire : Mr Christophe VERDOT		
	<i>Suppléant : Mr Claude FONTAINE</i>		



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS	Villedieu	Titulaire : Mr Patrick GOUYETTE	
		Suppléant : Mme Christaine GUELDRY	
	Villers-Patras	Titulaire : Mme Agnès CHAUMONNOT	
		Suppléant : Mr Georges CARILLON	
	Villiers-le-Duc	Titulaire : Mr Nicolas SCHMIT	
		Suppléant : Mr Christian FERON	
	Villotte-sur-Ource	Titulaire : Mr Christophe FOUILLAND	Excuse
		Suppléant : Mr Bertrand BARRE	
	Vix	Titulaire : Mr Bénigne SCORDEL	
		Suppléant : Mr Alain WIDEMANN	
	Voulaines-les-Templiers	Titulaire : Mr Marcel VERNEVAUT	
		Suppléant : Mr Philippe TRINQUESSE	

EPAGE SEQUANA
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024 - LISTE DE PRÉS




Envoyé en préfecture le 08/04/2024


Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le


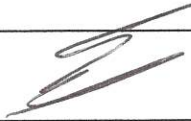
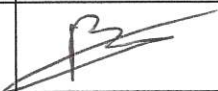

S²LOW



ID : 021-200072833-20240403-13_2024-BF

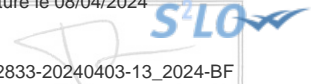
STRUCTURES	COMMUNES	DELEGUES	EMARGEMENTS
COMMUNES	Aignay-le-Duc	Titulaire : Mr Alexandre MISSET	
		Suppléant : Mr Bruno CHEVALLIER	
	Aisey-sur-Seine	Titulaire : Mr Gérard EME	
		Suppléant : Mme Nathalie CHRISTIAN	
	Ampilly-le-Sec	Titulaire : Mr Jean-Marc PERTUISOT	
		Suppléant : Mr Frédéric DESTRUMEL	
	Ampilly-les-Bordes	Titulaire : Mr Arnaud BABOUILLARD	
		Suppléant : Mr Stéphane BOUCHARD	
	Autricourt	Titulaire : Mme Marjorie DUCLOZ	
		Suppléant : M. Jean-Charles VAN HOECKE	
	Baigneux-les-Juifs	Titulaire : Mr Jérôme SERGENT	
		Suppléant : Mr Pierre BARBIER	
Balot	Titulaire : Mr Cédric GHEERAERT		
	Suppléant : Mr Martial GUILLEMAN		
Beaulieu	Titulaire : Mme Laurence TOULOUSE		
	Suppléant : Mr Serge REBOURS		
Beaunotte	Titulaire : Mr Ludovic TILQUIN		
	Suppléant : Mr Michaël CAPLET		
Belan-sur-Ource	Titulaire : Mr Thierry NAUDINOT		
	Suppléant : Mr Steve TEIXEIRA		


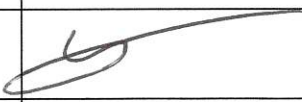
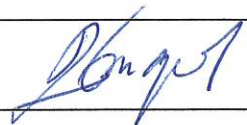
COMMUNES	Bellenod-sur-Seine	Titulaire : Mme Valérie BOUCHARD	
		<i>Suppléant : Mr Jérôme MESTANIER</i>	
	Beneuvre	Titulaire : Mr Christian DRUETTE	<i>Excuse</i>
		<i>Suppléant : Mr Alain GALLIMARD</i>	
	Billy-les-Chanceaux	Titulaire : Mr Jean-Pierre CLERC	
		<i>Suppléant : Mr Fabrice COTHENET</i>	
	Bissey-la-Côte	Titulaire : Mr Serge PARVAUD	
		<i>Suppléant : Mr Pierre COUTTET</i>	
	Bissey-la-Pierre	Titulaire : Mr Emmanuel DEWAELE	
		<i>Suppléant : Mme Sandrine LALLEMANT</i>	
	Boux	Titulaire : Mr Michel SIRDEY	
		<i>Suppléant : Mr Patrick MALGRAS</i>	
	Brémur-et-Vaurois	Titulaire : Mr Gérard MALNOURY	
		<i>Suppléant : Mr Marc MORET</i>	
	Brion-sur-Ouche	Titulaire : Mr Georges MORIN	
		<i>Suppléant : Mme Aurore CHAPTINEL</i>	
Buncey	Titulaire : Mr Christian BORNOT		
	<i>Suppléant : Mr Jean-Marc CHAPUT</i>		
Bure-les-Templiers	Titulaire : Mr Alain SALLOIGNON		
	<i>Suppléant : Mr Jean-Louis VALET</i>		
Busseaut	Titulaire : Mr Didier BREDIN		
	<i>Suppléant : Mr Rémi BREDIN</i>		










COMMUNES	Cérilly	Titulaire : Mr Pascal VION	
		<i>Suppléant : Mr Jean-Philippe DELACRE</i>	
	Chamesson	Titulaire : Mr Olivier GUILLEMAN	
		<i>Suppléant : Mr Didier GUILLEMAN</i>	
	Channay	Titulaire : Mr Daniel SIREDEY	
		<i>Suppléant : Mr Gilles BENION</i>	
	Charrey-sur-Seine	Titulaire : Mr Olivier VAN HECKE	
		<i>Suppléant : Mme Michèle POMPEY</i>	
	Châtillon-sur-Seine	Titulaire : Mr Stéphane BRULEY	
		<i>Suppléant : Mr Roland LEMAIRE</i>	
	Chaugey	Titulaire : Mr Thibaud DUPAS	
		<i>Suppléant : Mr Robert VEER</i>	
	Chaume-les-Baigneux	Titulaire : Mr Jean-Michel CHERITAT	
		<i>Suppléant : Mme Aurélie BLONDON</i>	
	Chaumont-le-Bois	Titulaire : Mme Anne BOUHELIER	
		<i>Suppléant : Mr Nicolas GIROUX</i>	
	Chemin d'Aisey	Titulaire : Mme Florence MOLE	
		<i>Suppléant : Mme Dorothée PEDNEAULT</i>	
Coulmier-le-Sec	Titulaire : Mme Edwige RAILLARD		
	<i>Suppléant : Mr Fabien CHAUMONNOT</i>		
Courban	Titulaire : Mr Frédéric VANDENDRIESSCHE		
	<i>Suppléant : Mme Christiane HARNET</i>		

COMMUNES	Duesme	Titulaire : Mr Bernard MONGENE	
		Suppléant : Mr Samuel SIGOILLOT	
	Echalot	Titulaire : Mr Alain GAUTHIER	
		Suppléant : Mr Jérôme TUPIN	
	Essarois	Titulaire : Mr André LIPPIELLO	
		Suppléant : Mme Florence STOLL	
	Etalante	Titulaire : Mr Bernard HERARD	
		Suppléant : Mr Gilles CAISET	
	Etormay	Titulaire : Mr François MOYOT	
		Suppléant : Mr Kévin VERRIERE	
	Etrochey	Titulaire : Mr Nicolas SCOTTEZ	
		Suppléant : Mr Florian PAYOT	
	Fontaines-en-Duesmois	Titulaire : Mr Christian DEMOINGEOT	Excuse
		Suppléant : Mr Bertrand GODOT	
Gevrolles	Titulaire : Mme Nolwenn CLAUDON		
	Suppléant : Mr Robert DROUARD		
Gomméville	Titulaire :		
	Suppléant : Mr Giani ENCINAS		
Grancey-sur-Ource	Titulaire : Mr Michel CHAUVE		
	Suppléant : Mr Arnaud COULIER		
Griselles	Titulaire : Mme Laurence TERRILLON		
	Suppléant : Mme Anna PREVOT		



COMMUNES	Jours-les-Baigneux	Titulaire : Mr Thierry AUBRY	
		<i>Suppléant : Mme Amandine BOROWSKI</i>	
	Laignes	Titulaire : Mr Philippe TRIAUX	
		<i>Suppléant : Mr Thierry SIMONOT</i>	
	Larrey	Titulaire : Mr Bernard SOUPAULT	<i>Excuse</i>
		<i>Suppléant : Mr Frédéric PARENT</i>	
	Leuglay	Titulaire : Mr Michel PITOIS	
		<i>Suppléant : Mr Lionel DUPRE</i>	
	Louesme	Titulaire : Mr Romaric FOULON	
		<i>Suppléant : Mr Alain DOSSO</i>	
	Magny-Lambert	Titulaire : Mr Jean-Alain PRASSL	
		<i>Suppléant : Mr Thierry PERRAUDIN</i>	
	Maisey-le-Duc	Titulaire : Mr Eric TILQUIN	
		<i>Suppléant : Mr Alain BREDEL</i>	
Marcenay	Titulaire : Mr Philippe SAUNOIS		
	<i>Suppléant :</i>		
Massingy	Titulaire : Mme Hélène ONGARO		
	<i>Suppléant : Mme Brigitte DEWAELE</i>		
Mauvilly	Titulaire : Mr Bruno JACOILLOT		
	<i>Suppléant : Mr Alexandre RAILLARD</i>		
Menesble	Titulaire : Mme Dominique PORCHERET		
	<i>Suppléant : Mr François WILLERMOZ</i>		

COMMUNES	Meulson	Titulaire : Mr Michel GELOT	
		<i>Suppléant : Mr Patrice DEVELET</i>	
	Minot	Titulaire : Mr Franck PAQUET	
		<i>Suppléant : Mr Sébastien PETIT</i>	
	Moitron	Titulaire : Mme Maud LACHOUETTE	
		<i>Suppléant : Mr Michaël NOURY</i>	
	Molesme	Titulaire : Mr Jacques LAZZAROTTI	
		<i>Suppléant : Mr Dany MILLEY</i>	
	Montigny-sur-Aube	Titulaire :	
		<i>Suppléant : Mr Pascal CHARRET</i>	
	Montliot-et-Courcelles	Titulaire : Mr Roger PETITJEAN	
		<i>Suppléant : Mme Françoise DEBEAUPUIITS</i>	
	Montmoyen	Titulaire : Mr Eric RAMOUSSE	
		<i>Suppléant : Mr Alexandre SOMMET</i>	
	Mosson	Titulaire : Mr Grégory HANUSZEK	
		<i>Suppléant : Mr Arnaud CHAMEROY</i>	
Nicey	Titulaire : Mr Bernard BRIGAND		
	<i>Suppléant : Mr Franck MEREY</i>		
Nod-sur-Seine	Titulaire : Mr François RIARD		
	<i>Suppléant : Mr Thierry SZCZYPIOR</i>		
Noiron-sur-Seine	Titulaire : Mr Christian MATHIS		
	<i>Suppléant : Mme Sabine LECOQ</i>		

COMMUNES	Obtrée	Titulaire : Mr Jean-Pierre VERDIN	
		Suppléant : Mr Jean-Michel DORE	
	Oigny	Titulaire : Mr Olivier GALLIEN	
		Suppléant : Mme Agnès MARMORAT	
	Origny	Titulaire : Mr Sylvain MESTANIER	
		Suppléant : Mr Jacky FOUCHET	
	Orret	Titulaire : Mr Michel GRAS	
		Suppléant : Mr Nicolas GALLIEN	
	Poinçon-les-Larrey	Titulaire : Mr Christophe GERARD	
		Suppléant : Mr Pascal ANDRE	
	Poiseul-la-Ville-et-Laperrière	Titulaire : Mr Thierry GRANDCHAMP	
		Suppléant : Mr François POUHIN	
	Pothières	Titulaire : Mr Sébastien PETITJEAN	
		Suppléant : Mr Benoît GALLAND	
	Prusly-sur-Ource	Titulaire : Mr Victor MATRAT	
		Suppléant : Mr Olivier JAILLET	
Puits	Titulaire : Mr Gérard CHAUVÉ		
	Suppléant : Mr Florent ROMANEL		
Quemigny-sur-Seine	Titulaire : Mr Pierre LECOEUR		
	Suppléant : Mr Philippe LECOEUR		
Recey-sur-Ource	Titulaire : Mr Laurent SCHEMBRI		
	Suppléant : Mr Sigismond RENARDET		



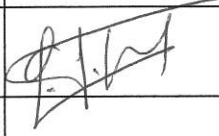


Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 021-200072833-20240403-13_2024-BF

COMMUNES	Riel-les-Eaux	Titulaire : Mr Marc STIVALET	
			Suppléant : Mr Dimitri ARBELOT
	Rochefort-sur-Brevon	Titulaire : Mr Christian CHALIER	Excuse
		Suppléant : Mr Gérard MEYNIEL	
	Saint-Broing-les-Moines	Titulaire : Mr Jean-Pierre VALENTIN	
		Suppléant : Mr Freddy CHEVALLIER	
	Saint-Germain-le-Rocheux	Titulaire : Mme Catherine RÖTHLISBERGER	
		Suppléant : Mr Michel VUILLERMET	
	Saint-Marc-sur-Seine	Titulaire : Mr Vincent CHAUVOT	
		Suppléant : Mr Paul BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE	
	Sainte-Colombe-sur-Seine	Titulaire : Mr Jean-Michel GUIRADO	
		Suppléant : Mme Nathalie NORBERT	
	Savoisy	Titulaire : Mr Jean-Yves RAILLARD	
		Suppléant : Mr Philippe RAUSCENT	
	Semond	Titulaire : Mme Florence BOUCHARD	Bouchard
		Suppléant : Mme Christelle BOUCHARD	
	Terrefondrée	Titulaire :	
		Suppléant :	
	Thoires	Titulaire : Mr Jean-Louis TROISGROS	
		Suppléant : Mr Julien JEANNET	
	Vannaire	Titulaire : Mme Murielle DETOT	
		Suppléant : Mr Stéphane ROUSSEL	

Vanvey	Titulaire : Mr Emeric ROGER	
	<i>Suppléant : Mme Paule FONQUERNIE</i>	
Vertault	Titulaire : Mme Christelle COLADANT	
	<i>Suppléant : Mr Jérôme KUHN</i>	
Villaines-en-Duesmois	Titulaire : Mr Christophe VERDOT	
	<i>Suppléant : Mr Jean-Louis SILVESTRE</i>	
Villedieu	Titulaire : Mme Christaine GUELDREY	
	<i>Suppléant : Mr Patrick GOUYETTE</i>	
Villers-Patras	Titulaire : Mr Rémi CHAUMONNOT	
	<i>Suppléant : Mr Alexandre PASTORET</i>	
Villiers-le-Duc	Titulaire : Mr Gilles PETIT	
	<i>Suppléant : Mme Roseline BESANCON</i>	
Villotte-sur-Ource	Titulaire : Mr David LEVEILLE	
	<i>Suppléant : Mr Bertrand BARRE</i>	
Vix	Titulaire : Mr Serge GAILLARD	
	<i>Suppléant : Mr Christophe BONNAMY</i>	
Voulaines-les-Templiers	Titulaire : Mr Philippe TRINQUESSE	
	<i>Suppléant : Mr Fabien CAETANO</i>	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 021-200072833-20240403-13_2024-BF